

Louis Balthazar

Politologue, département de science politique, Université Laval

(1979)

# “Majorité, minorité et référendum”

Un document produit en version numérique par Jean-Marie Tremblay, bénévole,  
professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi

Courriel: [jmt\\_sociologue@videotron.ca](mailto:jmt_sociologue@videotron.ca)

Site web pédagogique : <http://www.uqac.ca/jmt-sociologue/>

Dans le cadre de la collection: "Les classiques des sciences sociales"

Site web: [http://www.uqac.quebec.ca/zone30/Classiques\\_des\\_sciences\\_sociales/index.html](http://www.uqac.quebec.ca/zone30/Classiques_des_sciences_sociales/index.html)

Une collection développée en collaboration avec la Bibliothèque  
Paul-Émile-Boulet de l'Université du Québec à Chicoutimi

Site web: <http://bibliotheque.uqac.quebec.ca/index.htm>

Cette édition électronique a été réalisée par Jean-Marie Tremblay, bénévole, professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi à partir de :

Louis Balthazar, "Majorité, minorité et référendum".

Un article publié dans l'ouvrage collectif, [Le référendum: un enjeu collectif](#), pp. 9-18. Montréal: Éditions Fides, 1979, 174 pp. Collection: Cahiers de recherche éthique, n° 7.

M. Louis Balthazar est politologue et professeur au département de science politique de l'Université Laval. Il a déjà publié plusieurs articles sur le nationalisme québécois.

[M. Balthazar nous a accordé le 9 octobre 2004 la permission non seulement de diffuser cet article mais aussi la totalité de ses œuvres : articles et livres, y compris *Bilan du nationalisme au Québec*.]



Courriel : [louis.balthazar@globetrotter.net](mailto:louis.balthazar@globetrotter.net)

Polices de caractères utilisée :

Pour le texte: Times, 12 points.

Pour les citations : Times 10 points.

Pour les notes de bas de page : Times, 10 points.

Édition électronique réalisée avec le traitement de textes Microsoft Word 2001 pour Macintosh.

Mise en page sur papier format  
LETTRE (US letter), 8.5'' x 11''

Édition complétée le 23 octobre 2004 à Chicoutimi, Ville de Saguenay, province de Québec, Canada.



# Table des matières

## Introduction

1. L'aspiration à la majorité
2. Les anglophones minoritaires
3. Pour un référendum juste

Louis Balthazar

“ Majorité, minorité et référendum ”.



Un article publié dans l'ouvrage collectif, *Le référendum: un enjeu collectif*, pp. 9-18. Montréal: Éditions Fides, 1979, 174 pp. Collection: Cahiers de recherche éthique, n° 7.

# Introduction

Le référendum sur l'avenir du Québec ne prend tout son sens qu'en fonction de l'évolution de la politique québécoise depuis les débuts de la révolution tranquille. À la lumière de cette évolution, qui consiste essentiellement en l'accession des francophones québécois au statut de majorité et corollairement à la minorisation des anglophones du Québec, je compte essayer de dégager ici quelques principes auxquels un référendum juste devrait se conformer.

## 1. L'aspiration à la majorité

[Retour à la table des matières](#)

Peu à peu, à compter du début des années 1960, les Canadiens français du Québec se sont mis à s'appeler Québécois. On n'insistera jamais assez sur ce changement de nom. Car il révèle la profonde transformation du nationalisme canadien-français qui s'est opérée au cours de cette période. Ce nationalisme n'allait plus graviter autour de l'ethnie francophone en Amérique du Nord, ni autour de l'Église canadienne-française, mais bien en fonction de la dynamique de l'État québécois. Désormais, le fait français devenait circonscrit, en tant que facteur de civilisation, dans un territoire défini, celui qui est plus ou moins contrôlé par le gouvernement du Québec. C'est un peu cela que M. Lesage

affirmait quand il déclarait que « le Québec est l'expression politique du Canada français et... joue le rôle de mère-patrie pour tous ceux qui, au pays, parlent notre langue »<sup>1</sup>.

Jamais auparavant dans leur histoire les Canadiens français n'avaient pris une telle conscience de constituer une majorité sur un territoire donné. Les Britanniques avaient bien pris soin de ne leur accorder des institutions démocratiques qu'au moment où les anglophones allaient devenir majoritaires. Sans doute, la Confédération de 1867 permettait aux Canadiens français de contrôler un gouvernement provincial. Mais il fallut attendre 1960 pour que ce gouvernement assume un véritable leadership en s'attribuant des responsabilités réelles en matière d'éducation, de culture, d'affaires sociales, d'économie, etc.

Toute la politique québécoise depuis 1961 - et cela est le fait de tous les gouvernements qui se sont succédé, de tous les partis politiques - a consisté à revendiquer tous les pouvoirs et instruments nécessaires pour que le Québec devienne un véritable État national à l'intérieur de l'union canadienne, pour que les francophones québécois deviennent avant tout une majorité sur leur territoire et puissent s'affirmer comme tels. En revanche, l'essentiel de la politique du gouvernement fédéral à l'égard des Canadiens français consistait à nier cette aspiration québécoise en insistant sur les droits linguistiques des francophones à travers tout le pays. Il semble même que l'idéal des fédéralistes les plus orthodoxes ait été d'encourager la mobilité de la population canadienne au point que les francophones se retrouvent, sinon en nombre à peu près égal partout au pays (c'est-à-dire en minorité), du moins plus nombreux et plus visibles hors du Québec, et conséquemment moins nombreux et moins forts au Québec. N'est-ce pas ce que suggère ce passage du récent document du gouvernement fédéral sur la réforme constitutionnelle : « l'insuffisance des droits linguistiques garantis par la Constitution... a compromis l'essor de la collectivité canadienne de langue française, entraîné le repli de cette collectivité sur le Québec, et attisé le mouvement séparatiste qui se manifeste dans cette province »<sup>2</sup>.

Ainsi donc, tandis que le « repli sur le Québec » est considéré par le gouvernement fédéral comme un phénomène dangereux, une source d'éclatement de la Confédération, la consolidation d'un pouvoir québécois seul responsable de l'épanouissement du fait français en Amérique demeure le grand idéal du gouvernement et des citoyens du Québec.

Les Québécois ont compris, plus ou moins explicitement que, dans le monde moderne où les communications bouleversent tant d'habitudes acquises, il n'est pas possible pour une culture de se maintenir vivante si elle ne s'appuie sur un réseau complet d'institutions que seule une majorité rend

<sup>1</sup> Cité par Claude Morin dans *Le Combat québécois*, Montréal, Boréal Express, 1973, pp. 68-69.

<sup>2</sup> *Le Temps d'agir*, Jalons du renouvellement de la fédération canadienne, Ottawa, Gouvernement du Canada, 1978, p. 21.

possible. Autrement dit, il n'y a pas de chance pour la survie et l'épanouissement d'une véritable civilisation française hors du Québec. On pourra toujours maintenir ailleurs un certain nombre d'institutions, mais le fait pour les francophones d'être une minorité ne leur permettra jamais de « vivre en français » à tous les niveaux de la vie sociale.

Pour un grand nombre de Québécois, l'établissement et la consolidation de cette majorité ne sera jamais possible aussi longtemps qu'un autre niveau de gouvernement nous rappellera que nous sommes minoritaires au Canada. Pour un nombre beaucoup plus considérable (du moins, d'après tous les sondages réalisés avant l'été 1978), on peut encore espérer que nous puissions nous affirmer comme majorité au Québec, notre première patrie, tout en participant à une forme révisée d'union canadienne. Ce nouveau statut du Québec au Canada pourra s'appeler « souveraineté-association » ou encore « statut particulier » dans un fédéralisme renouvelé (ou bien d'autres choses encore). Pour l'essentiel, il devra permettre aux francophones québécois d'agir comme une majorité, de modeler les institutions québécoises à leur image.

Il est donc bien clair que ni les indépendantistes, ni les tenants de la souveraineté-association, ni ceux du fédéralisme renouvelé ne peuvent s'approprier à eux seuls le nationalisme québécois. Il est encore plus évident que le Parti québécois n'incarne pas seul ce nationalisme. Voilà pourquoi il serait dommage que le référendum porte sur l'adhésion à une forme particulière de souveraineté québécoise ou à la philosophie d'un parti politique parmi d'autres. Le référendum devrait permettre au *nationalisme majoritaire* des Québécois de s'exprimer le plus largement possible. Je tenterai de montrer plus loin que cela pourrait se faire sans renoncer à la clarté et à des résultats concrets.

## 2. Les anglophones minoritaires

[Retour à la table des matières](#)

Pour le moment, il faut examiner le corollaire inévitable de cette aspiration des Québécois francophones à la majorité : c'est que les anglophones résidant au Québec sont appelés à devenir une minorité.

Comme on l'a dit souvent, la population anglophone du Québec, de par sa puissance économique et en raison de son appartenance à l'ensemble canadien, a toujours eu conscience de constituer une majorité. J'irais même jusqu'à dire que si les Québécois francophones sont des Canadiens plutôt tièdes, les anglophones de Montréal, pour leur part, sont les plus Canadiens des Canadiens. Dans une large mesure, c'est à partir de Montréal que le Canada s'est bâti. Les grands artisans du chemin de fer, les premiers banquiers s'étaient établis dans

cette ville qui fut longtemps la métropole canadienne bien davantage que la première ville du Québec. Cela a permis aux anglophones de Montréal de se sentir profondément intégrés à une majorité canadienne même s'ils étaient numériquement en minorité dans la province de Québec. Les immigrants n'ont pas manqué de constater ce phénomène et ont choisi, par ambition ou par simple sens pratique, de se joindre à cette majorité canadienne ou du moins d'adopter sa langue, lorsqu'ils s'installaient à Montréal.

Or, les Québécois francophones, en choisissant de devenir « maîtres chez eux » au Québec, en voulant s'affirmer comme une véritable majorité, ne pouvaient pas ne pas demander aux anglophones de devenir une minorité et de s'intégrer dans une certaine mesure à la majorité comme il arrive à toutes les minorités du monde. Pour longtemps, les anglophones du Québec ont assez mal perçu ce message. Bien installés dans leurs privilèges acquis, ils ont plus ou moins fait la sourde oreille et ont continué de vivre comme des « Canadiens » en se persuadant que l'ambition québécoise demeurerait irréalisable ou qu'elle n'existait vraiment que dans l'esprit de quelques fanatiques.

Il faut dire aussi que les Québécois francophones n'ont pas pris véritablement conscience de la transformation qui s'opérait. Tout en s'appelant Québécois et en donnant leur allégeance à l'État du Québec, ils ont continué de se comporter comme des Canadiens français, c'est-à-dire en accentuant la dimension ethnique de leur appartenance. Cette attitude a produit des aberrations comme cette hésitation à inclure la minorité anglophone sous le vocable « Québécois ». Encore récemment, on se posait la question : « Qui sont les véritables Québécois ? » Et le langage populaire n'arrive pas à se débarrasser de l'identification étroite entre francophones et Québécois.

Pourtant, la réalité est inéluctable. Un million de personnes non francophones habitent ce territoire du Québec auquel nous attachons désormais la première importance. À moins de devenir racistes au point de déporter ces gens (ce à quoi, Dieu merci, personne n'a jamais songé), il faut bien accepter ce fait qu'eux aussi sont des Québécois à part entière et qu'ils font partie de la nouvelle collectivité à laquelle nous nous identifions.

Mais la mentalité des francophones québécois n'a pas encore subi la transformation qui s'impose. Cela est dû à des facteurs bien explicables sans doute. D'une part, il faut noter la mauvaise volonté ou la méfiance de plusieurs anglophones. Mais il faut dire aussi que nous, les francophones, n'avons pas vraiment pris l'habitude d'être une majorité. Notre histoire ne nous a guère permis de développer une attitude d'accueil envers ceux qui ne parlent pas notre langue, même si ceux-ci font des efforts pour l'apprendre et s'intégrer à notre milieu. Nous ne sommes guère patients avec eux et leur donnons souvent l'impression qu'ils n'arriveront jamais à participer pleinement à la société québécoise.

Cette société, si elle doit s'épanouir, devra pourtant devenir résolument pluraliste et même multi-ethnique. La baisse du taux de natalité nous oblige à

intégrer des personnes d'origine ethnique différente si nous voulons vraiment continuer de croître. Nous devons donc être logiques avec nous-mêmes. On ne peut demander aux immigrants d'envoyer leurs enfants à l'école française (comme nous l'avons fait avec la loi 101) et aux anglophones d'apprendre le français si nous ne les accueillons pas à bras ouverts, si nous ne leur réservons pas toute la place qui leur revient parmi nous.

Pourquoi faut-il, par exemple, qu'on accepte aussi rarement de traduire Québécois par « Quebecker » lorsqu'on s'exprime en anglais<sup>3</sup>. Français se dit « French », « Deutsch » se dit allemand et « German », ce qui n'empêche ni les Français ni les Allemands de proclamer bien haut leur culture et leur langue officielle. Refuser de traduire « Québécois » en anglais quand il le faut revient à conserver à notre nationalisme une dimension ethnique pourtant disparue dans les faits.

La minorité anglophone<sup>4</sup> devra donc tôt ou tard apprendre à devenir québécoise et nous devons apprendre à la québécoiser sans pour cela lui enlever les droits qui lui reviennent, en particulier celui d'exprimer pleinement sa dissidence à l'occasion et celui d'influer, en tant que partie importante de la société québécoise, sur l'évolution de cette société.

### 3. Pour un référendum juste

[Retour à la table des matières](#)

Cette évolution du Québec, cette aspiration des francophones au statut de majorité avec tout le respect dû à la nouvelle minorité, ne devrait-elle pas être reflétée par un référendum portant sur le destin national du Québec ? Or, ce qui est à craindre par-dessus tout, c'est que la question posée soit telle que la réponse apportée ne nous permette de rien conclure de positif sur l'avenir du Québec. Si les Québécois allaient, par exemple, répondre non à un projet souverainiste qu'ils jugeraient prématuré, ne serait-il pas très difficile et très pénible de continuer d'expliquer aux autres, voire même de nous dire à nous-mêmes, que le nationalisme québécois est encore bien vivant, que nous aspi-

<sup>3</sup> Notons que ce phénomène est attribuable tout autant aux anglophones qui s'expriment sur le Québec qu'aux Québécois de langue française eux-mêmes. Pour les uns, cela donne une sorte de teinte ethnique et bizarre au groupe ainsi nommé (comme par exemple, pour le mot « apartheid » jamais traduit). Pour les autres, il s'agit probablement d'une sorte d'insécurité qui fait craindre que le caractère français du Québec s'envole avec la traduction. Les uns et les autres s'influencent sans doute réciproquement.

<sup>4</sup> Je ne pose pas ici de catégories spéciales pour cette minorité qu'on appelle « allophone » ou néo-québécoise, ni pour les autochtones. Non pas que ces groupes ne méritent une attention particulière. Mais pour les fins de cet article, outre le fait que les allophones finissent tôt ou tard par adopter l'anglais ou le français comme langue d'usage, ce qui est dit ici des anglophones peut s'appliquer en grande partie aux autres groupes ethniques.

rons toujours à une certaine forme de souveraineté dans l'ensemble canadien ? Pour éviter cette pénible situation, il faut donc souhaiter que la question posée permette aux Québécois de faire un pas en avant en disant « oui ».

C'est là un premier principe. Un référendum portant sur l'avenir de la nation québécoise devrait être une sorte de thermomètre du nationalisme québécois, une sanction solennelle à l'aspiration légitime des francophones québécois à s'affirmer comme une majorité, à reconnaître à leur gouvernement le minimum de souveraineté nécessaire à l'accomplissement de ses tâches essentielles.

Même un indépendantiste irréductible devrait accepter provisoirement ce fait que la majorité de ses compatriotes ne s'est pas encore réconciliée avec l'idée de souveraineté politique totale. Pourquoi ne pas prendre cette population au niveau où elle est, quitte à revenir plus tard lui proposer d'aller plus loin <sup>5</sup>.

La majorité des Québécois s'accorde pour constater que le système actuel est inacceptable et que le Québec doit enfin conquérir ce à quoi il aspire depuis dix-huit ans. Ces aspirations sont bien concrètes et ont été énumérées souvent. Il suffirait de les reprendre, de leur donner un caractère solennel qui ferait signifier clairement et définitivement au gouvernement fédéral que, cette fois, les Québécois ne se contenteront pas de demi-mesures ni de promesses.

On me dira qu'il n'y aurait là rien de nouveau, puisque tous nos gouvernements ont déjà demandé tant de fois les mêmes choses sans succès. Je crois qu'il y aurait là au contraire quelque chose de très nouveau. Nous indiquerions enfin, de façon claire et solennelle, que non seulement nous désirons ces changements mais qu'une résistance du gouvernement fédéral nous serait absolument intolérable. Jamais auparavant, nos gouvernements ne sont allés jusqu'au bout de leurs revendications. Le chef de l'opposition, M. Ryan, pour sa part, tout en déclarant qu'il souhaite une sorte de statut particulier pour le Québec, ne nous dit pas ce qu'il fera s'il ne l'obtient pas. M. Daniel Johnson lançait, il y a dix ans, l'ultimatum « égalité ou indépendance », sans jamais persuader ses interlocuteurs qu'il croyait vraiment à ce qu'il disait. Cette fois-

<sup>5</sup> On aura tôt fait de riposter que le gouvernement du Parti québécois trahirait par là sa promesse solennelle de tenir un référendum sur l'option fondamentale de la souveraineté-association. Notons d'abord que l'option n'a jamais été définie clairement et pour cause. Ensuite, je ne vois pas pourquoi le gouvernement ne pourrait pas faire preuve de souplesse et reconnaître franchement que la population n'est pas prête à envisager la souveraineté politique, telle que définie dans le programme du P.Q. Une telle attitude provoquerait, à n'en point douter, de sérieux remous, sinon des dissensions radicales à l'intérieur du P.Q. Mais rappelons-nous la colère de nombreux péquistes à la suite de l'adoption de la formule étagée de Claude Morin, à une époque où le leadership du P.Q. était moins assuré qu'il ne l'est aujourd'hui. Cela n'a pas affecté sérieusement l'unité du parti et ça ne l'a pas empêché de gagner les élections de 1976. M. Lévesque est certainement assez populaire auprès de ses partisans pour leur faire comprendre et accepter ce nouvel étagisme. De plus, les dissidents n'auraient d'autre choix éventuellement que de se rallier au « oui ». On voit mal un souverainiste dire non à une augmentation notable du pouvoir québécois.

ci, il pourrait être clairement exprimé que si les pouvoirs québécois ne sont pas acquis, un autre référendum devrait être tenu pour inviter les Québécois à tirer la conclusion.

La question formulée pourrait être très claire et très concrète. Par exemple, elle pourrait se lire comme suit : « Donnez-vous à votre gouvernement le mandat solennel de récupérer tous les pouvoirs en matière d'affaires sociales, de communications, de culture, de contrôle des ressources et des relations internationales afférentes à ces juridictions ? » Il ne s'agit ici que d'un exemple, bien entendu. La question pourrait être plus audacieuse. Je me contente ici d'énoncer le principe suivant : il faut absolument permettre aux Québécois de dire oui à une consolidation des pouvoirs de leur gouvernement. Autrement dit, la question posée doit aller aussi loin que possible tout en correspondant à l'état présent des aspirations de la population. Au moment où le destin du Québec est en jeu, et non pas d'abord celui du Parti québécois, il doit être possible aux nationalistes libéraux, unionistes, créditistes d'appuyer leur gouvernement, au-delà de la ligne des partis. Il s'agit de pouvoir dire oui ou non à la patrie du Québec.

Mais il faut tout de suite poser un second principe. Le oui ne doit pas être arraché aux Québécois par la supercherie, ce qui serait le cas si on les invitait à s'engager au-delà de ce qu'ils désirent vraiment au nom de la nation. Sans aller jusqu'à la duperie institutionnalisée de style Pinochet, le Parti québécois pourrait être tenté de se servir du sentiment national (en tenant le référendum par exemple un 24 juin ou en posant une question trop ambiguë) pour inviter les Québécois à accepter une formule qu'ils répudieraient par ailleurs. Il y a là sans doute un grave danger, mais il faut croire que concrètement, une telle entreprise nuirait davantage au gouvernement qu'elle ne le servirait, si l'on songe que l'opposition ne serait que trop heureuse de dénoncer le scandale et que l'électorat du Québec ne se laisserait pas bernier aussi facilement. On peut penser aussi que la plupart des membres du gouvernement ont assez d'honnêteté pour résister à pareille tentation.

Mais le danger nous guette toujours, l'histoire des nationalismes en témoigne, de faire franchir au sentiment national un seuil au-delà duquel d'autres droits humains sont lésés. La nation doit demeurer au service des personnes et non l'inverse. Nous en sommes suffisamment avertis de toute part pour espérer que ce piège sera évité.

Un troisième principe découle normalement du premier et du second. Si la majorité doit pouvoir s'exprimer et s'affirmer, si elle doit pouvoir le faire spontanément et librement, la minorité doit aussi faire entendre sa voix en toute légitimité.

On a déploré récemment que la minorité anglophone soit presque unanimement imperméable au nationalisme québécois, qu'elle se soit encore aussi peu intégrée à la vie politique québécoise. Il est bien normal que cela déçoive les francophones, encore qu'ils aient leur part de responsabilité, comme je l'ai

indiqué plus haut. Mais cette déception ne devrait pas nous amener à refuser à la minorité son droit strict de s'exprimer comme elle l'entend.

Dans l'état actuel des choses, il faudrait être bien naïf pour souhaiter que les voix des anglophones au référendum se répartissent de la même manière que celles des francophones. D'ailleurs, c'est un phénomène quasi universel que les minorités s'expriment souvent en bloc pour donner plus de poids à leur vote. Les Canadiens français n'ont pas fait exception en appuyant massivement, depuis le début du vingtième siècle, le Parti libéral du Canada. Ils ont souvent ainsi contribué à porter au pouvoir ce parti, alors que la majorité des anglophones appuyait les Conservateurs. Nous serions donc mal venus de chicaner les anglophones québécois s'ils parvenaient, par leur poids électoral, à faire pencher la balance d'un côté opposé au vœu d'une majorité de francophones.

Nous sommes tous Québécois, quels que soient nos origines ethniques. Je ne vois pas dès lors au nom de quelle légitimité, si ce n'est en vertu d'un relent de racisme, nous pourrions ainsi créer deux catégories d'électeurs. Il est vrai que le oui au référendum devra être exprimé par environ 60% des électeurs francophones pour l'emporter. C'est là la règle du jeu. Il est donc tout à fait aberrant de déplorer que le peuple québécois soit victime d'une sorte de droit de veto des anglophones. Ces anglophones sont aussi le peuple québécois. Parce que les francophones sont devenus une majorité, ils ne sont pas devenus pour cela le Québec tout entier. Les anglophones ont déjà assez de difficulté à accepter leur statut de minorité sans que nous leur imposions de surcroît une sorte de ségrégation ou que nous leur enlevions leur droit strict de s'exprimer dans la proportion de leur importance numérique.

Voilà donc trois principes, dont le premier est évidemment le plus discutable, qui pourraient constituer les jalons d'une sorte d'éthique du référendum sur l'avenir national des Québécois, peuple suffisamment fier de constituer une majorité francophone pour bien vouloir respecter pleinement les droits de sa minorité anglophone.

Fin du texte